



**DECISION DU PRESIDENT N° 2022-D-62**

**Ayant pour objet la signature et le dépôt de la demande de permis d'aménager modificatif de l'extension sud du parc d'activités économiques du Fief Girard (Le Thou)**

**Le Président de la Communauté de Communes Aunis Sud,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la décision du Président n° 2022-D-47 portant sur la signature et le dépôt de la demande de permis d'aménager de l'extension sud du parc d'activités économiques du Fief Girard (Le Thou),

**Vu** l'arrêté du Maire du Thou en date du 27 septembre 2021 accordant le permis d'aménager,

**Considérant** le projet d'aménagement de l'extension sud du parc d'activités économiques du Fief Girard au Thou, visant, à travers l'extension des réseaux d'eau potable, d'électricité, de télécom et d'éclairage public, à créer et viabiliser 13 lots sur la parcelle cadastrée section X n° 270,

**Considérant** que des modifications doivent être apportées au permis d'aménager initial (calage du plan de composition avec le plan de bornage et modification de la règle concernant la hauteur des clôtures des lots),

**Considérant** que ces modifications nécessitent le dépôt d'une demande de permis d'aménager modificatif auprès de la Mairie du Thou,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

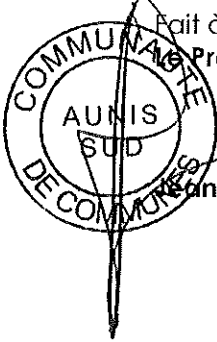
De signer et de déposer auprès de la Mairie du Thou une demande de permis d'aménager modificatif concernant l'extension sud du parc d'activités économiques du Fief Girard.

**ARTICLE 2 :**

Mademoiselle le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Aunis Sud est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera notifiée à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Rochefort,
- Monsieur le Maire du Thou,
- Mademoiselle le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Fait à Surgères, le 5 juillet 2022  
Le Président,  
Jean GORIOUX



Acte exécutoire par télétransmission  
En Préfecture le : 6.7.22

Sous le numéro : 017-200041614-2022 0705.. 2022062 - DE

Et publication le : 06.07.22  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
Christelle LAFAYE-PELLEFIGUE



Date de publication sur le site internet de la communauté de  
communes Aunis Sud jeudi 4 août 2022

Auteur de l'acte: Jean Gorioux Président de la communauté de  
communes Aunis Sud